

**Examen de certification complémentaire
Secteur « Enseignement en LVE d'une DNL
(discipline non linguistique) »
Session 2023
Rapport du jury
+ information et conseils aux futurs candidats**

Sommaire :

Introduction	p.1
I. Qu'est-ce que la certification complémentaire ?	p.3
II. Les modalités de l'épreuve (déroulé de l'épreuve orale, critères d'évaluation)	p.3
III. La session 2023 (candidats 1D, candidats 2D, observations, quelques statistiques)	p.5
IV. Comment se former ?	p.8
V. Que faire avec une certification complémentaire en DNL ?	p.9
VI. La session 2024	p.9

Introduction :

Après trois années plus ou moins directement impactées par la crise sanitaire, la session 2023 de l'examen s'est déroulée dans des conditions globalement sereines.

37 candidats se sont effectivement présentés face au jury en mars 2023 et 29 ont été admis, ce qui représente 78,4%.

Dans le détail, les taux de réussite les plus élevés se trouvent du côté du premier degré (81,8%) et, pour le second degré, du côté des professeurs de la voie professionnelle (100%).

Ces résultats n'ont certes que peu de valeur statistique au vu de la faiblesse des effectifs (11 candidats PE, 7 candidats PLP, 19 candidats PLC) et il conviendra d'observer l'évolution dans les prochaines années¹.

Il importe, au demeurant, de continuer d'étoffer le vivier des professeurs habilités à enseigner leur discipline en langue étrangère pour poursuivre l'effort engagé dans une optique de renforcement de l'enseignement des langues vivantes. Le travail doit être conduit non seulement sur les horaires réglementairement dédiés mais aussi dans tout contexte où la mobilisation de ces langues est

opportune en lien avec des apprentissages dits non linguistiques.

La mise en œuvre du Plan Langues Vivantes est une opportunité à saisir pour développer les enseignements immersifs et, plus généralement, la démarche EMILE / CLIL. Avec l'essor des classes dites « de langue renforcée » dans le premier degré, la valorisation des compétences en langues des PE est plus que jamais nécessaire.

Celle des compétences des PLC qui accueillent en collège les élèves formés à l'école est tout aussi indispensable : il s'agit en particulier d'assurer la continuité des apprentissages à l'arrivée en sixième puis au fil de la montée des cohortes, dans le cadre des cours ordinaires, en LCE (Langues et cultures européennes) là où l'option existe ou encore dans des EPI (Enseignements Pratiques Interdisciplinaires).

Dans les lycées, nombre de situations requièrent aujourd'hui la maîtrise d'une langue étrangère, pour des interventions en SELO ou hors SELO² mais aussi pour assurer des co-interventions (ex. en ETLV dans la voie technologique) et pour préparer les élèves de la voie professionnelle et les étudiants de BTS amenés à effectuer des mobilités à l'étranger.

¹ L'examen existe depuis 2003 pour le second degré mais les trois dernières sessions ont été affectées par la crise sanitaire, rendant les chiffres peu exploitables. Pour le premier degré, 2023 n'est que la deuxième session.

² La DNL peut être enseignée en SELO ou hors SELO, avec une prise en compte différente au baccalauréat : [Apprendre en langue vivante \(SELO et DNL hors SELO\) | éducol | Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse - Direction générale de l'enseignement scolaire \(education.fr\)](#)

C'est la raison pour laquelle le jury est particulièrement attentif à la qualité de la langue parlée, sa richesse, sa correction (phonologique, notamment).

De fait, c'est toujours principalement la compétence linguistique qui pose problème chez les candidats fragiles. Le niveau attendu est *a minima* le B2 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL)³, niveau requis du reste de la plupart des élèves au baccalauréat. Il faut avoir bien présent à l'esprit que certains lycéens atteignent quant à eux le C1 (ciblé au baccalauréat général en enseignement de spécialité). Les enseignants admis ont fait preuve, parfois largement, de la maîtrise attendue.

D'une manière générale, à l'instar de ceux qui les avaient précédés, les candidats de 2023 étaient très majoritairement des enseignants motivés par un projet professionnel et pédagogique solide, qu'ils aient fait seuls le choix de s'inscrire ou qu'ils y aient été incités par des collègues et une direction soucieux de réunir les conditions d'ouverture d'une SELO dans leur établissement⁴.

Comme chaque année, le jury a eu le plaisir de saluer le travail effectué par des collègues précédemment ajournés qui, ayant progressé en LV et creusé leur réflexion sur les enjeux de l'enseignement en SELO, ont pu cette fois satisfaire aux exigences. Ces succès invitent les candidats malheureux à persévérer dès lors que la note obtenue (proche de 10) donne à penser qu'un surcroît de travail sera productif.

A tous les lauréats de 2023, le jury présente ses félicitations.

Aux candidats à venir⁵, qu'il espère nombreux, il adresse ses encouragements.

Le jury tient, pour finir, à remercier la DEC, et notamment Mme Jackie Nicolas, pour la précieuse assistance apportée dans la mise en place de l'examen.

Pour le jury :

**Sylvie Luyer-Tanet, IA-IPR de LVE anglais, présidente
(relecture : Pascal Boutet, IEN EG anglais-lettres)**

(Contact : sylvie.luyer-tanet@ac-poitiers.fr)

Le jury de la session 2023 :

BLADIER-MURER Emmanuelle	IA-IPR FF anglais
BOUTET Pascal	IEN EG anglais-lettres
CHARAMON-HILL Alison	IA-IPR anglais
LUYER-TANET Sylvie	IA-IPR anglais
	Présidente du jury
MICARD Sylvain	IA-IPR allemand
PAGNOUX Solène	IA-IPR espagnol
RENAUD Sébastien	chargé de mission anglais
BEJA Thierry	IEN 1D
BOUCKER Anne	IA-IPR histoire-géographie
BUFFETEAU Claude	IEN EG lettres-histoire-géo.

CASTEL Agnès	IEN 1D
DE MARTEL Bruno	IA-IPR sciences physiques
DURAND Michel	IA-IPR mathématiques
ETIENNE Marie-Esther	chargée de mission SVT
HERRERIA Michel	IA-IPR arts plastiques
KYPRAIOS Yannis	IA-IPR sc. médico-sociales
LALLEMENT David	IEN ET éco.-gestion-administ.
MARTIAS Laurent	IA-IPR STI
MAZELIER Catherine	IEN ET éco.-gestion-vente
MEYER-MOUROUGOU Sheila	ch. mission sc. physiques
PUISAIS Anne	IEN 1D
TASSION Pierre	IA-IPR économie-gestion
THEVENOT Jean-Charles	IA-IPR EPS

³ Publié en 2001 et complété en 2018, le *Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues. Apprendre, enseigner, évaluer* est le fruit d'un travail de recherche de grande ampleur mené par des experts du Conseil de l'Europe. L'ensemble des programmes français d'enseignement de LVE y est aujourd'hui adossé et l'évaluation dans les divers examens et certifications nationales y est référée.

On trouvera une présentation synthétique des principales innovations introduites dans l'enseignement des LV par la prise en compte du CECRL sur le site Eduscol :

<http://eduscol.education.fr/cid45678/cadre-europeen-commun-de-reference-cecrl.html>

⁴ Les dossiers de demande d'ouverture présentés par les établissements dans le cadre de la campagne d'évolution de la carte des formations doivent indiquer l'année d'obtention de la certification complémentaire du ou des professeurs pressentis.

⁵ On trouvera en page 9 des informations relatives à l'inscription à la session 2024.

I. Qu'est-ce que la certification complémentaire ?

L'examen de certification complémentaire a été créé en 2003 pour permettre aux enseignants des disciplines dites « non linguistiques » (c'est-à-dire dont l'objet n'est pas l'apprentissage d'une langue vivante) d'obtenir une certification autorisant à enseigner ces disciplines dans une LVE dans le cadre d'une section européenne ou de langue orientale (SELO).

L'inscription est donc ouverte aux enseignants stagiaires, titulaires ou en contrat à durée indéterminée d'une discipline non linguistique (DNL) pour le second degré.

Le cadre réglementaire est posé par les textes suivants :

Note de service du 16 juillet 2019 (Bulletin officiel n°30 du 25 juillet 2019)

<https://www.education.gouv.fr/bo/19/Hebdo30/MENH1918230N.htm>

Arrêté du 23 décembre 2003 (Bulletin officiel n°7 du 12 février 2004)

<https://www.education.gouv.fr/bo/2004/7/MENP0302665A.htm>

Note de service du 19 octobre 2004 (Bulletin officiel n°39 du 28 octobre 2004)

<https://www.education.gouv.fr/bo/2004/39/MENP0402363N.htm>



La note de service n° 2019-104 du 16-7-2019 publiée au BO n° 30 du 25 juillet 2019 : [Personnels enseignants des premier et second degrés et maîtres contractuels et agréés des établissements d'enseignement privés sous contrat | Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse](#) actualise les modalités d'organisation de l'examen et acte son ouverture aux enseignants du premier degré pour des secteurs disciplinaires dans lesquels elle n'existait pas à ce niveau, secteurs parmi lesquels figure la DNL.

Cette note de service « vise également à mieux définir les attentes du jury, notamment dans le cadre du Plan langues vivantes et dans le prolongement du rapport de Chantal Manes et Alex Taylor publié en 2018 : Proposition pour une meilleure maîtrise des langues vivantes étrangères, oser dire le nouveau monde : <https://www.education.gouv.fr/cid133908/propositions-pour-une-meilleure-maitrise-deslangues-vivantes-etrangeres.html> »

3

II. Les modalités de l'épreuve

Le jury est composé de 2 à 3 membres :

- Pour le premier degré, un IEN en charge des LVE pour son département et un IA-IPR de la LVE concernée.
- Pour le second degré un inspecteur de la DNL et un IA-IPR de la LVE concernée, accompagnés le cas échéant par un professeur enseignant déjà la discipline en SELO.

➤ Déroulé de l'épreuve orale :

En amont de l'épreuve, le jury aura pris connaissance du mémoire remis par le candidat. Ce mémoire n'est pas évalué *per se* mais peut fournir au jury des éléments d'appui pour l'entretien.

NB : Pas de passage en loge.

Le candidat est accueilli par le jury qui vérifie sa convocation et son identité avant de lui demander d'émarger sur le listing communiqué par la DEC.

10 mn maximum de prise de parole par le candidat.

Avec un plan de son choix, le candidat présente sa formation, son parcours, ses éventuels diplômes et qualifications en LV, son expérience de mobilité, etc. Il fait état de sa motivation et de ses projets. Les textes de cadrage ne contraignent pas le choix de la langue mais le recours à la langue cible a évidemment toute sa pertinence.

Le jury fonde sur l'écoute de cette présentation son évaluation de la capacité du candidat à communiquer dans une prise de parole en continu (en LVE si cette langue a été retenue) et son appréciation de la qualité de la réflexion déjà conduite sur l'enseignement de la discipline en LVE.

CONSEILS aux futurs candidats

Attention, il ne s'agit pas de...

... répéter le contenu du mémoire. Le jury a déjà lu ce mémoire. Il peut être intéressant en revanche de s'y référer si dans le temps écoulé entre sa remise et l'épreuve, le candidat a fait évoluer sa réflexion ou ses projets ou s'il a eu l'opportunité de mettre en œuvre dans la classe une action pertinente ;

... réciter un discours appris par cœur. Cette démarche contreviendrait à l'esprit de l'épreuve et pourrait pénaliser le candidat en occultant ses qualités de communication ;

... *a fortiori* lire un texte rédigé avant l'intervention. Si l'utilisation de quelques notes brèves jetées sur une fiche est acceptable, **la lecture est totalement proscrite**.

Le jury est conscient que l'exercice peut être intimidant pour les candidats ; il est d'autant plus sensible à l'effort fourni par ceux qui s'expriment de façon naturelle pour établir une véritable communication.

... projeter un diaporama, tracer des schémas sur un tableau et les commenter. Aucun support n'est attendu.

20 mn maximum d'entretien :

L'entretien comporte un temps en LVE et un temps en français. Il permet d'apprécier la maîtrise de la langue étrangère dans ses divers aspects (correction formelle, y compris phonologique, richesse lexicale, dimension sociolinguistique...) dans un contexte d'interaction.

Le jury peut le cas échéant poser des questions visant à clarifier des points mentionnés dans la phase de prise de parole en continu ou dans le mémoire. Outre la vérification d'une capacité à interagir (qualités de communication attendues d'un enseignant), la conduite de l'entretien cible nécessairement une aide au candidat pour qu'il progresse dans sa réflexion.

➤ Critères d'évaluation

Détaillés dans la [note de service n°2019-104 du 16 juillet 2019](#), les critères concernent les quatre pôles suivants (non hiérarchisés) :

- **Maîtrise de la LVE a minima au niveau B2** du CECRL (dans les activités langagières de production et de réception écrites et orales, en interaction et au service de la médiation) ;
- **Connaissance du cadre réglementaire** relatif...
 - o Aux SELO (contenus des textes réglementaires principaux, modalités d'évaluation aux examens...) et des autres dispositifs de type EMILE ;
 - o Aux enseignements de LVE (grandes lignes des programmes, connaissance du CECRL) ; Des éléments de connaissance des éventuelles différences d'approche de la DNL dans les pays concernés sont attendus ;
- **Capacité à conduire une réflexion pédagogique adaptée aux enjeux d'un enseignement de DNL** en s'appuyant sur une bonne connaissance des ressources documentaires utiles :
 - o Capacité à s'interroger sur les différences entre enseignement en LVE et enseignement de la LVE et entre enseignement de sa discipline en français (langue de scolarisation) et dans une autre langue de manière à identifier les bénéfices à tirer pour l'apprentissage de la LVE et celui de la DNL ;
 - o Capacité à « expliquer les différences de concepts, leurs connotations éventuellement divergentes, reconnaître la référence culturelle derrière la notion, à avoir une approche pluriculturelle » ;
 - o Capacité à sélectionner des objets d'étude et des supports adaptés ;
- **Capacité à inscrire son enseignement dans un projet global** pour les élèves et pour l'établissement :
 - o Aptitude à développer et exploiter les mobilités d'élèves (échanges physiques ou virtuels, projets individuels ou de groupes, etc.) dans une perspective interculturelle et pluridisciplinaire ;
 - o Aptitude à identifier les partenaires à divers niveaux (collègues, ERAEI, DAREIC, partenaires étrangers) et à travailler en équipe ou en lien avec les enseignants de LV, les assistants de LV...

III. La session 2023 :

Les examens se sont déroulés au mois de mars.

➤ Candidats du Premier degré :

Sur la vingtaine de PE inscrits à la clôture de la campagne, un certain nombre a abandonné en cours de route, ne remettant pas le dossier attendu ou ne confirmant pas la présence à l'examen. Ceux qui se sont effectivement présentés à l'épreuve ont majoritairement réussi : 9 sur 11 soit près de 82%.

Le tableau ci-dessous reprend les résultats globaux – à titre purement informatif parce que les effectifs ne sont pas statistiquement significatifs. La session 2022 est mise en regard, également à titre d'information car il n'est pas possible de dégager des tendances après seulement 2 sessions.

LVE	Présents		Admis		Taux de réussite des présents (%)	
	Session 2022	Session 2023	Session 2022	Session 2023	Session 2022	Session 2023
Allemand*						
Anglais	22	9	19	8	86,4	89
Espagnol	2	2	2	1	100	50
Italien	1		1		100	
Tous	25	11	22	9	88	81,8

* Abandon de candidats après inscription

Le taux de réussite global atteste du bon niveau des candidats à cette seconde session ouverte au premier degré, forts pour un certain nombre il est vrai, d'une solide formation en langue pendant leurs études (diplômes dans la LVE présentée, séjours d'étude en pays étranger...) mais aussi portés par une motivation qu'ils ont su mettre en évidence.

➤ Candidats du Second degré :

26 enseignants se sont effectivement présentés. 20 d'entre eux ont été admis, soit quasiment 77%. Les candidats de la voie professionnelle méritent sans doute une mention spéciale car la totalité des PLP présents a obtenu la certification, forts assurément d'un travail personnel de qualité étayé par la formation dispensée par les IEN anglais-lettres.

Le tableau ci-dessous reprend les chiffres des sessions 2022 et 2023. Ceux de 2020 et 2021 avaient été lourdement impactés par la crise sanitaire.

	Présents		Admis		Taux de réussite des présents (%)	
	Session 2022	Session 2023	Session 2022	Session 2023	Session 2022	Session 2023
Allemand	2	1	1	1	50	100
Anglais	Voie pro	6	6	2	33	100
	Voie GT	17	13	11	10	47,8
Espagnol	1	6 (dont 1 PLP)	1	3 (dont 1 PLP)	100	50
Italien	1		1		100	
Tous	27	26	14	20	51.8	76,9

Après la chute de 2022, les chiffres du second degré sont donc à nouveau corrects. On peut penser que le retour des possibilités de séjours de « rafraîchissement » de la langue a joué un rôle : rien ne saurait remplacer l'immersion physique dans un pays où la langue ciblée est parlée et portée par une culture vivante. Rappelons tout de même que des échanges à distance, écrits et surtout oraux, sont possibles aujourd'hui avec Internet et les outils numériques : les candidats aux prochaines sessions sont invités à se saisir de toute opportunité de ce type, en complément des participations aux projets eTwinning par exemple.

➤ Observations :

Les lauréats de la session 2023 pour les premier et second degrés comme ceux des sessions précédentes pour le second degré sont ceux qui ont pu satisfaire aux critères d'évaluation présentés dans les textes de cadrage. Ils ont donc su montrer :

- Une maîtrise satisfaisante de la LV *a minima* au niveau B2 du CECRL permettant une expression et des échanges fluides **en ne négligeant pas l'aspect phonologique** ;
- Une connaissance des **enjeux de l'enseignement en SELO ou en dispositif EMILE** nourrie par une **réflexion personnelle et une formation** (par stages, lectures, observations commentées, étude des ressources institutionnelles incontournables...) **qui ne faisaient l'impasse ni sur les dimensions culturelles et interculturelles, ni sur les questions soulevées par une perspective pluridisciplinaire, ni sur la finalité des mobilités** ;
- Une capacité d'**analyse** fine des activités et situations déjà vécues en matière d'enseignement de DNL ou des activités et situations envisagées (pour ceux qui ne pouvaient faire état d'aucune expérience au jour de l'examen).



Le jury a eu la satisfaction de constater que la très grande majorité des candidats avait fourni un travail préparatoire de qualité et développé une réflexion éclairée sur les sujets liés à l'enseignement d'une DNL. Les meilleurs résultats ont été obtenus par des enseignants maîtrisant une langue riche et précise, aussi fluide et naturelle dans la présentation (**qui n'était ni une lecture ni une récitation**) que dans l'entretien, et motivés non par l'ambition d'un développement professionnel personnel (motif par ailleurs louable) mais par la volonté de contribuer à des projets d'ampleur au service des apprentissages des élèves.

Les notes attribuées (cf. *infra*) ont fait l'objet d'une communication aux candidats : dans la mesure où l'admission est déclarée dès l'obtention d'un 10/20, cette communication doit être comprise comme une information sur les suites à envisager. Ainsi un candidat notifié d'un 8/20 (point de « bascule ») ou 9/20 peut-il se considérer invité à se représenter dès la session suivante après avoir creusé sa préparation. Un candidat informé d'une note faible devra s'interroger sur sa motivation, combler des lacunes en matière de maîtrise linguistique (cas le plus fréquent) et / ou de connaissances institutionnelles. Naturellement, un lauréat n'ayant reçu qu'une note proche de 10 devra impérativement renforcer ses compétences linguistiques, approfondir sa réflexion et / ou consolider ses connaissances sur le cadre et les enjeux des dispositifs EMILE et SELO.

En tout état de cause, il importe qu'obtenir la certification complémentaire ne soit pas conçu comme un aboutissement mais bien comme une étape (gratifiante !) dans un parcours qui devra continuer à s'enrichir.

POINTS DE VIGILANCE

Quelques difficultés ou lacunes repérées chez les candidats non validés :

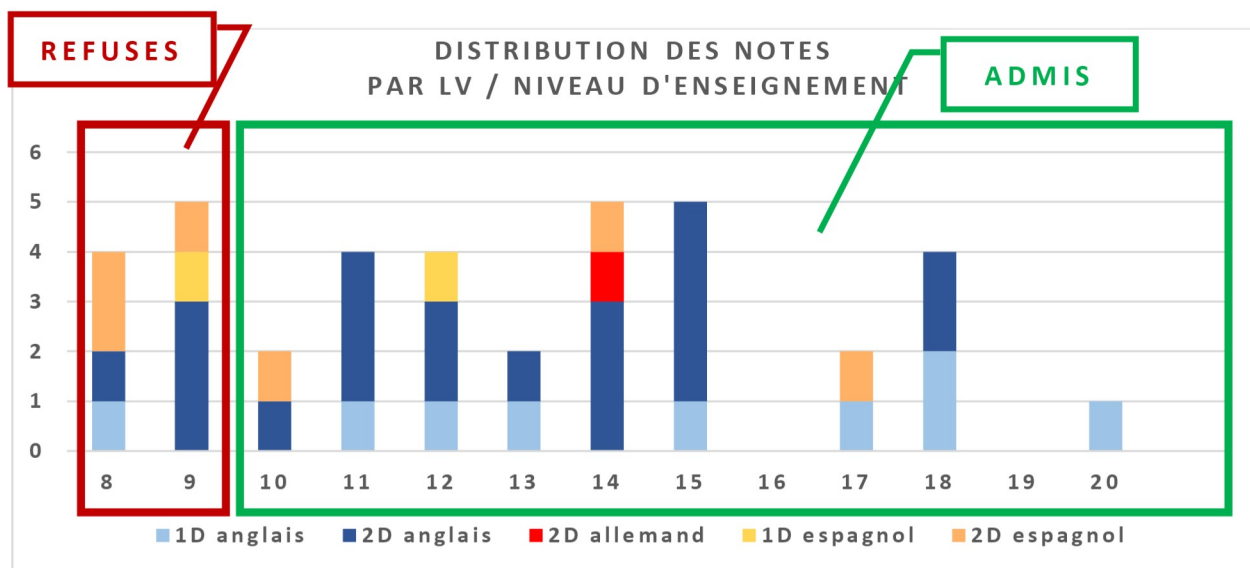
- Maîtrise insuffisante de la langue (lexique, grammaire, phonologie...) ;
- Manque de connaissances (lacunes dans le domaine culturel et civilisationnel) ;
- Méconnaissance des enjeux de l'EMILE (notamment quant aux liens à établir avec l'enseignement de la langue en collaborant avec des professeurs de la LV) ;
- Ignorance des enjeux de l'ouverture internationale et des mobilités ;
- Absence de réflexion sur les stratégies à faire mobiliser aux élèves pour développer des compétences de compréhension par exemple ;
- Lacunes disciplinaires (rares mais parfois observables en matière de didactique de la discipline enseignée) ;
- Centration sur un intérêt personnel sans motivation réelle pour le projet EMILE (la certification complémentaire ne doit pas être confondue avec une certification telle que le DCL⁶) ;
- Préparation insuffisante ou mal orientée se traduisant par la tenue de discours convenus, parfois plaqués parce que **trop** préparés, sans aptitude à se distancier pour un échange authentique avec le jury.



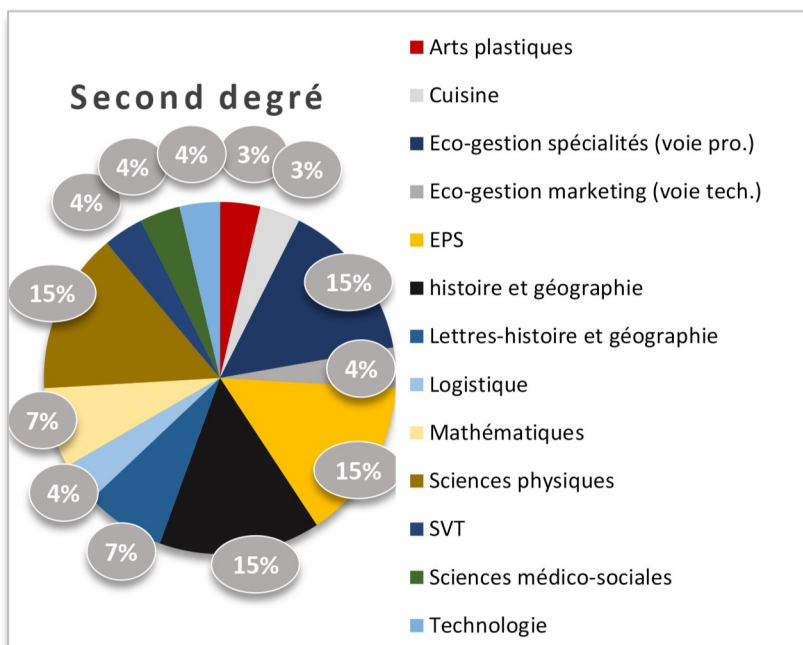
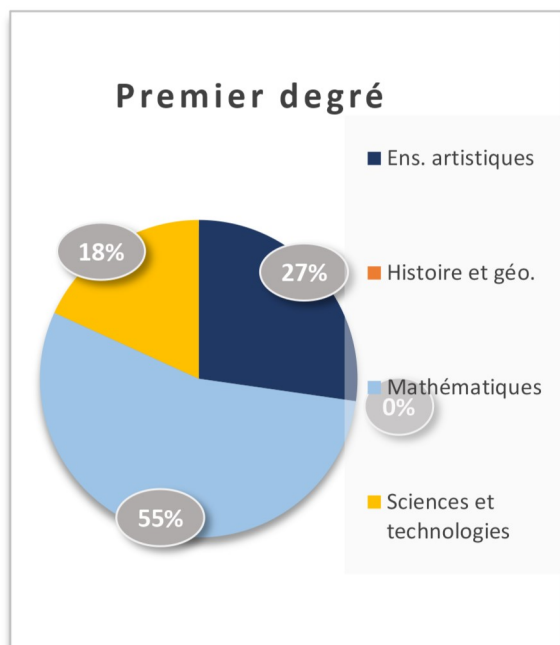
⁶ Le DCL, diplôme de compétence en langue, est un diplôme indexé sur les 5 compétences du CECRL. Accessible à tout public, il est reconnu partout en Europe. En cas d'hésitation mais aussi pour valoriser ses compétences, il peut être judicieux de se présenter à l'examen correspondant pour connaître son niveau de maîtrise de la langue avant de se présenter à l'examen de certification complémentaire. Voir la page dédiée sur le site académique : <https://www.ac-poitiers.fr/diplome-de-competence-en-langue-dcl-121778>

➤ Quelques statistiques :

Les notes attribuées en 2023 :



Les disciplines représentées :



- **En établissement :**

- **Observation disciplinaire** (LV) et interdisciplinaire pour enrichir la réflexion sur la construction de compétences transversales et interculturelles, se familiariser avec les modalités de mise en œuvre des programmes et de la didactique des langues ;
- **Observation de séances de DNL** dans les LGT et LP ;
- Intervention le cas échéant dans l'**ETLV** (enseignement technologique en langue vivante) dans la voie technologique des lycées GT ;
- Participation aux actions conduites dans le cadre des **dispositifs immersifs** (ex. projets « anglais renforcé », « espagnol renforcé ») à l'école élémentaire et LCE en collège ;
- Sollicitation de temps de conversation avec l'**assistant(e) de langue**, à défaut avec un ou des collègues linguistes.

- **En mobilité :**

- Participation à l'un des nombreux **programmes** proposés dans le cadre des dispositifs européens ou en lien avec les accords bilatéraux de coopération : Erasmus, Comenius, Jules Verne ;
- Participation active et accompagnement des **séjours organisés par les collègues** de LVE et de DNL...

Bon à savoir pour ceux qui obtiendront la certification complémentaire : FEI (France Education International, ex-CIEP) propose chaque année des stages de formation à l'étranger auxquels les enseignants de LVE et de DNL peuvent candidater.

- **En formation académique :**

- Surveiller l'offre du PAF sur l'**intranet académique** ; on y trouvera par exemple la proposition de stage « Intégrer l'anglais dans les disciplines non linguistiques en LP ».
- Suivre les visios d'information éventuellement organisées par les corps d'inspection 1D et 2D.

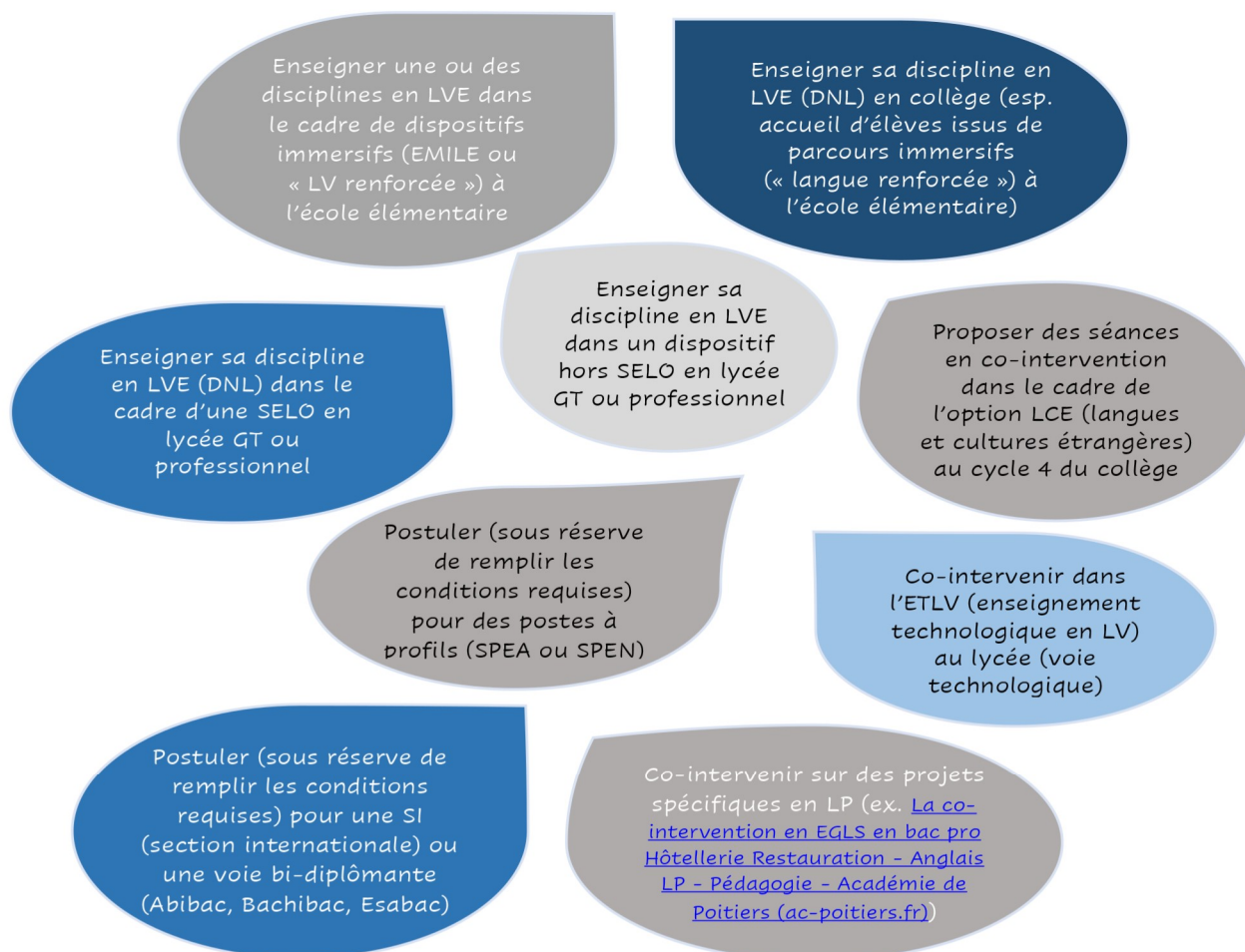
- **Sur la toile :**

- Canopé ;
- Eduscol (en particulier le volet spécifique pour mieux connaître et enseigner l'Europe : <https://eduscol.education.fr/182/ressources-pedagogiques-pour-mieux-connaître-l-europe>) ;
- Emilangues (volet DNL, quelques ressources à actualiser cependant) ;
- **Sites académiques disciplinaires** – voir notamment le témoignage d'une lauréate [Certification complémentaire en DNL : témoignage et conseils d'une lauréate de l'examen - Anglais - Pédagogie - Académie de Poitiers \(ac-poitiers.enseignementfr\)](#)...

- **A lire :**

- Propositions pour une meilleure maîtrise des langues vivantes étrangères – Oser dire le nouveau monde (2018) Guide pour l'enseignement des langues vivantes – Oser les langues vivantes étrangères à l'école - cycles 2 et 3 (Juillet 2019). Guide pour l'enseignement en langue vivante étrangère de l'école au lycée – Oser les langues vivantes étrangères (mars 2020)
- **Plan Langues Vivantes + circulaire du 12/12/2022** : [Mesures pour améliorer les apprentissages des élèves | Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse](#)
- **Rapports divers** (voir avec les inspecteurs disciplinaires pour des compléments ciblés plus récents) : L'enseignement des sciences physiques et chimiques en SELO (2008) Modalités et espaces nouveaux pour l'enseignement des langues (2009) : Rapport n°2009-100 - novembre 2009, L'enseignement des mathématiques en LVE (2010) ;

V. Que faire avec une certification complémentaire en DNL ?



9

VI. La session 2024 :

Les inscriptions (Premier et Second degrés) seront prochainement ouvertes. Les dates de l'examen seront communiquées ultérieurement.

Voir [Certification complémentaire dans certains secteurs disciplinaires | Académie de Poitiers \(ac-poitiers.fr\)](#)



CONTACT

Bureau des concours

Tel : 05 16 52 64 19

Mail : certifens@ac-poitiers.fr